

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N^{os} 2026-1439 ET 2026-1440
REMBOURSABLES PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DESSERVIS
PAR LE SERVICE MUNICIPAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 27 avril 2026, le conseil a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- **N^o 2026-1439** décrétant la mise à niveau d'équipements de pompage des eaux usées à la station de pompage de Rouyn-Noranda pour un montant de 32 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 32 000 \$ à ces fins, remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis par le service municipal d'assainissement des eaux usées.
- **N^o 2026-1440** décrétant les services professionnels concernant le bassin de rétention P-8 sur l'avenue Dallaire pour un montant de 675 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 675 000 \$ à ces fins, remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis par le service municipal d'assainissement des eaux usées.

Les règlements d'emprunt N^{os} 2026-1439 et 2026-1440 ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 28 mai 2026 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 août 2026.

Les règlements d'emprunt N^{os} 2026-1439 et 2026-1440 entrent en vigueur le 12 août 2026, jour de leur publication, et sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 5^e jour du mois d'août 2026
et publié le 12 août 2026



Angèle Tousignant, greffière